

Fiche pratique – Le dispositif CIFRE



Je suis **futur doctorant** et je suis sollicité par ou je souhaite solliciter un acteur du monde socio-économique pour réaliser ma thèse dans le cadre du dispositif CIFRE.

Qu'est-ce que le dispositif CIFRE ?



Le dispositif CIFRE est mis en œuvre par l'[ANRT \(Association Nationale de la Recherche et de la Technologie\)](#). Il permet à un doctorant de mener un projet de recherche en étant salarié/agent (CDD ou CDI) d'un Partenaire impliqué dans le projet de recherche, lui-même cofinancé par l'Etat via l'ANRT et pouvant bénéficier du [Crédit Impôt Recherche](#) ainsi que du [Crédit Impôt de Collaboration de Recherche](#).

Le Pôle PIE d'Université Paris Cité conclut une quarantaine de conventions de collaboration de recherche/an dans le cadre du dispositif CIFRE.

Conditions d'octroi :

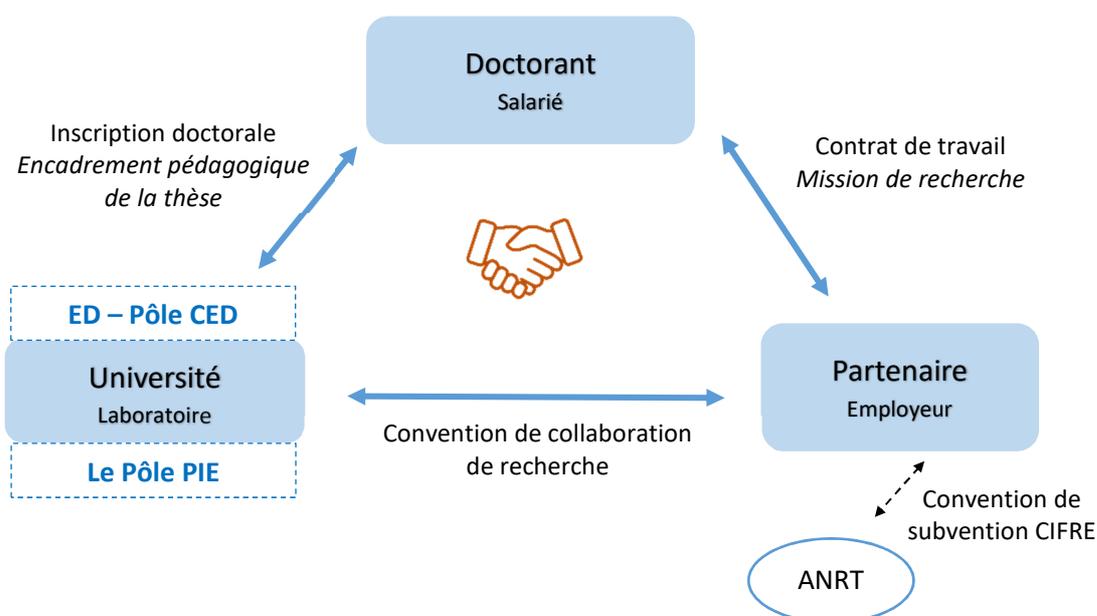
- ✓ Etre titulaire d'un diplôme de niveau Master ou de grade équivalent.
- ✓ Ne pas être inscrit en thèse depuis plus de 9 mois et/ou avoir été salarié/employé du partenaire sur une durée cumulée de plus de 9 mois à la date de réception par l'ANRT du dossier de demande de CIFRE.



Aucune condition de nationalité ou d'âge.

Toutes les disciplines et toutes les entreprises de droit français sont concernées, de même que les associations, les collectivités territoriales, les ministères....

Pour le doctorant, c'est une opportunité, pendant 3 ans, de bénéficier d'une expérience supplémentaire à celle du laboratoire voire de bénéficier d'une double expérience professionnelle (public/privé).



1- Contactez l'école doctorale (ED)

Pour obtenir la lettre d'engagement demandée dans le dossier de demande de CIFRE à l'ANRT : **Effectuez vos démarches de pré-inscription** auprès de l'ED sans attendre l'accord de l'ANRT dont le délai de réponse est en moyenne de 3 mois (constitution du dossier eCandidat notamment).

Important : Ne pas être inscrit en thèse depuis plus de 9 mois et/ou avoir été embauché par la structure sur une durée cumulée de plus de 9 mois à la date de réception par l'ANRT du dossier de demande de Cifre.

Dès réception de l'accord ANRT :

Transmettre le document à l'Ecole Doctorale (ED) pour permettre votre inscription.

2- Avec votre directeur de thèse, sollicitez au plus tôt le Pôle PIE pour la mise en place de la convention de collaboration de recherche entre le partenaire et l'Université.

Document à fournir :

- ✓ **Le formulaire CIFRE**
- ✓ **La lettre d'octroi de l'ANRT et la CIFRE**

N'oubliez pas de préciser le cas d'une codirection de thèse le cas échéant.

3- Signez votre contrat de travail avec le partenaire.

A savoir : le salaire minimum du doctorant pris en charge par le partenaire est de 24 529,44€ brut/an en 2023, puis 25 200€ en 2024, 26 400€ en 2025 et 27 600€ en 2026.

Suivi de ma thèse dans le cadre du dispositif CIFRE : interlocuteurs et bonnes pratiques



1 – Votre gestionnaire d'école doctorale et votre directeur de thèse sont vos interlocuteurs privilégiés.

2 – En cas de difficultés rencontrées au sein de la structure du partenaire mettant en jeu le déroulé de votre thèse :

- ✓ Pensez très rapidement à contacter votre directeur/directrice de thèse et votre école doctorale
- ✓ Le Pôle PIE peut aussi intervenir auprès du Partenaire au regard des engagements pris par celui-ci dans le cadre du contrat de collaboration de recherche.

3 – Dès la 2^{ème} année de thèse, faites un point avec votre directeur de thèse concernant la **valorisation des résultats** émanant de vos travaux de recherche (publications, brevets, méthodes, logiciels, savoir-faire, ...). Contactez les chargés de valorisation des facultés et le Pôle PIE pour un échange au sujet de la valorisation de vos résultats.

Contacts

Le pôle Partenariats industriels, Innovation et Entrepreneuriat (PIE) : cifre.drive@u-paris.fr

ED : <https://u-paris.fr/doctorat/les-ecoles-doctorales/>

L'Ecole Doctorale instruit votre dossier d'inscription en relation avec le **Collège des écoles doctorale (CED)**. Informations utiles sur la page du CED : <https://u-paris.fr/doctorat/these-cifre/>

En faculté :

- **Santé**: innovation.sante@u-paris.fr
- **Sciences**: Innovation.sciences@u-paris.fr
- **SH**: valorisation.sh@u-paris.fr

Ressources

[Témoignages de docteurs et doctorants ayant effectué une thèse CIFRE \(site ANRT\)](#)

[Liste des structures ayant accueilli des doctorants en thèse CIFRE](#)

[Le formulaire CIFRE](#)

Offres de thèses CIFRE :

<https://fr.indeed.com/jobs?q=THESE+CIFRE&l>

A propos

Université Paris Cité dispose des agréments

[Crédit Impôt Recherche \(CIR\)](#)

[Crédit Impôt Collaboration de recherche \(CICo\)](#)